

L'Echo

06:00 - 24 septembre 2010

KB Lux: la défense insiste sur l'irrecevabilité

Les avocats de la défense ont plaidé sur la recevabilité des poursuites et la régularité du mode d'obtention des preuves, hier, dans le dossier KB Lux. Ils ont à nouveau évoqué la façon douteuse dont les enquêteurs et le juge d'instruction Leys avaient obtenu certaines preuves.

Me Michèle Hirsch, avocate de Damien Wigny, ancien patron de la KB Lux, a répondu à un des arguments du ministère public. Ce dernier invoquait le fait qu'à aucun moment la défense n'avait demandé la récusation du juge d'instruction Jean-Claude Leys. Pour rappel, le ministère public avait demandé que le procès se poursuive malgré les "maladresses" de certains enquêteurs. En première instance, en décembre 2009, le juge Pierre Hendrickx avait déclaré les poursuites irrecevables en raison de la manière incertaine, probablement illicite, dont diverses pièces étaient parvenues aux mains de la justice. Ces preuves avaient permis d'inculper plusieurs dirigeants de la banque. "Nous n'avons pas les cartes, ni les éléments pour demander la récusation du juge Leys", a dit Me Hirsch. "Au moment où nous prenons connaissance du dossier, en novembre 1997, rien ne nous permettait encore de douter sincèrement de la loyauté du juge chargé de l'affaire." L. Belga

Copyright © L'Echo